

Résumé des avantages et inconvénients des différentes options

QUESTION : À QUELLE ÉCHELLE LES CIBLES INTERMÉDIAIRES SONT-ELLES CONTRAIGNANTES?

OPTIONS	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Exclusivement à l'échelle nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Donne une orientation générale et nationale à la poursuite des objectifs climatiques. ▶ Permet de contourner des décisions controversées sur la répartition régionale ou sectorielle du fardeau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Centralise la responsabilité de l'atteinte d'un jalon national au gouvernement fédéral, minimisant ainsi le rôle des autres ordres de gouvernement.
À l'échelle provinciale et territoriale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Produit des cibles intermédiaires qui reflètent les caractéristiques économiques, les profils d'émission de GES et les avenues de réduction des émissions propres aux différentes régions. ▶ Précise le niveau d'ambition nécessaire à l'échelle provinciale et territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Oblige à affronter d'emblée les difficiles questions de répartition du fardeau. ▶ Sacrifie la souplesse dans la poursuite des cibles nationales (à moins qu'il existe un mécanisme d'échange régional).
À l'échelle sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Précise les attentes pour les secteurs, où d'importantes politiques sont décidées. ▶ Permet d'éviter d'affronter directement la difficulté de la répartition régionale du fardeau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Risque de faire monter le coût global de l'atténuation, puisque les cibles sectorielles fixes ne sont pas adaptables à l'évolution des avenues de réduction des émissions et des coûts dans les différents secteurs.

QUESTION: COMMENT SERA DÉFINIE LA TRAJECTOIRE MENANT AUX CIBLES INTERMÉDIAIRES?

OPTIONS

AVANTAGES

INCONVÉNIENTS

Les provinces et territoires définissent leurs propres cibles intermédiaires, qui constituent ensemble la trajectoire nationale.

- ▶ Favorise une adhésion maximale des provinces et territoires.
- ▶ Permet de refléter dans les ambitions les caractéristiques économiques, les profils d'émission de GES et les avenues de réduction des émissions propres aux différentes régions.

- ▶ Crée le risque que la somme des ambitions de réduction provinciales et territoriales ne suffise pas à l'atteinte de la cible nationale à long terme.

Tous les ordres de gouvernement déterminent collectivement la trajectoire.

- ▶ Favorise une meilleure adhésion de tous les ordres de gouvernement.
- ▶ Augmente les chances que la trajectoire suffise à l'atteinte des cibles à long terme.

- ▶ Entraîne un risque de prolongation (voire d'enlisement) des négociations.

Le gouvernement fédéral établit la trajectoire en se basant sur le dialogue et la consultation.

- ▶ Table sur les précédents historiques (ex. définition de la cible pour 2030).
- ▶ Admet des points de vue divers.

- ▶ Nécessite plus de temps et de ressources étant donné les consultations.
- ▶ Risque de ne pas favoriser l'adhésion des autres ordres de gouvernement.

La trajectoire est établie par un conseil consultatif d'experts.

- ▶ Établit une trajectoire fondée sur la science, les conseils d'experts et les savoirs autochtones.
- ▶ Permet d'éviter la prolongation (ou l'enlisement) des négociations.

- ▶ Risque de ne pas favoriser l'adhésion des gouvernements.

QUESTION: À QUEL ORDRE DE GOUVERNEMENT REVIENT-IL D'ÉLABORER LES POLITIQUES VISANT L'ATTEINTE DES

OPTIONS

AVANTAGES

INCONVÉNIENTS

Les politiques sont définies par le gouvernement fédéral.

- ▶ Favorise la stabilité politique en établissant une trajectoire politique claire pour l'atteinte des cibles intermédiaires.

- ▶ Relègue les autres gouvernements à un rôle moins important et plus réactif, et les encourage moins à participer à l'élaboration des politiques.
- ▶ Limite l'adaptation des politiques aux contextes régionaux.

Les politiques sont définies par les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, avec un filet de sécurité fédéral.

- ▶ Table sur le paysage actuel des politiques climatiques fédérales, provinciales et territoriales.
- ▶ Accroît le potentiel de coordination politique intergouvernementale.
- ▶ Accroît la probabilité que les cibles intermédiaires soient atteintes grâce au filet de sécurité fédéral.

- ▶ Exige temps et ressources pour faciliter la collaboration.
- ▶ Repose sur la volonté des gouvernements d'agir de bonne foi en entreprenant un processus d'élaboration de politiques.

Les politiques sont élaborées par les provinces et les territoires.

- ▶ Évite de possibles tensions dans la coordination intergouvernementale des politiques, et économise temps et ressources.

- ▶ Entraîne le risque que les politiques infranationales combinées ne soient pas suffisamment ambitieuses pour atteindre les cibles intermédiaires nationales.